Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont les suivants :

– la copie du certificat provisoire ou définitif d'immatriculation définitive des véhicules achetés ou loués ou des véhicules ayant fait l'objet d'une opération de rétrofit électrique ;
– pour les véhicules ayant fait l'objet d'une opération de rétrofit électrique, l'attestation de transformation et le certificat d'immatriculation définitive précédant l'opération de rétrofit ;
– pour les véhicules précédemment affectés à la démonstration, le premier certificat d'immatriculation et le récépissé de fin de démonstration.

4. **Durée de vie conventionnelle**

La durée de vie conventionnelle est de :

– 16 ans pour les véhicules légers électriques neufs achetés ou loués ;
– 12 ans pour les véhicules légers ayant fait l'objet d'une opération de rétrofit électrique.

5. **Montant de certificats en kWh cumac**

Catégorie du véhicule au sens de l'article R. 311-1 du code de la route	Montant en kWh cumac par véhicule
Véhicule léger neuf M1	**49 100**
Véhicule utilitaire léger neuf N1 ou N2 bénéficiant de la dérogation de poids	**94 800**
Véhicule léger M1 issu d'une opération de rétrofit	**39 500**
Véhicule utilitaire léger N1 ou N2 bénéficiant de la dérogation de poids issu d'une opération de rétrofit	**76 400**

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-117, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A. – TRA-EQ-117 (v. A68.3) : Achat ou location d'un véhicule léger électrique neuf ou opération de rétrofit électrique d'un véhicule léger par des particuliers

* Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acception du devis ou de la commande ou du contrat de location) : ...../...../.....

* Date de la preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture ou du contrat de location) : .../.../....

Référence de la preuve de réalisation (ex. : facture ou contrat de location) : .....

* L'opération consiste en (cocher une seule case) :

☐ L'achat d'un ou plusieurs véhicules légers électriques neufs de catégorie M1

☐ L'achat d'un ou plusieurs véhicules utilitaires légers neufs de catégorie N1 ou N2 bénéficiant de la dérogation de poids

☐ La location d'un ou plusieurs véhicules légers électriques neufs de catégorie M1

☐ La location d'un ou plusieurs véhicules légers électriques neufs de catégorie N1 ou N2 bénéficiant de la dérogation de poids

☐ Le rétrofit électrique d'un ou plusieurs véhicules légers de catégorie M1

☐ Le rétrofit électrique d'un ou plusieurs véhicules légers de catégorie N1 ou N2 bénéficiant de la dérogation de poids

* Dans le cas d'une location, la durée de celle-ci est supérieure ou égale à vingt-quatre mois : ☐ OUI ☐ NON

* L'opération comporte l'achat ou la location d'un véhicule précédemment affecté à la démonstration :

☐ OUI ☐ NON

Dans le cas de l'achat ou de la location d'un véhicule précédemment affecté à la démonstration :

* Le véhicule était affecté à la démonstration par un concessionnaire ou un agent de marque : ☐ OUI ☐ NON

* L'achat ou la prise en location est intervenu dans un délai compris entre trois et douze mois suivant sa première immatriculation : ☐ OUI ☐ NON

* Numéro d'immatriculation du véhicule acquis : .....

* N° d'identification du véhicule acquis : .....

* Type Variante Version du véhicule acquis : .....